

## *Rapport annuel d'activité de la CLE du SAGE Thouet en 2018*

1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte .....	2
2. Présentation des activités de la CLE, du bureau et des commissions .....	7
3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation .....	10
4. Actions de communication 2018 .....	15
5. Budget et financement de l'année 2018 .....	15
6. Analyse – bilan – perspectives .....	16
7. Annexes .....	18

**Document validé par la CLE du SAGE Thouet le 4 avril 2019**

Le Président de la CLE du SAGE Thouet  
Olivier CUBAUD



## 1. Présentation du SAGE Thouet et rappel du contexte

### - Caractéristiques générales

Le Thouet, dans le périmètre du SAGE, draine un bassin versant d'environ 3 375 km<sup>2</sup> et parcourt 152 km de sa source sur la commune du Beugnon (79) à sa confluence avec la Loire à Saint-Hilaire-Saint-Florent (49), en aval de Saumur. Les principaux affluents du Thouet sont :

- en rive gauche : le Cébron (30 km), le Thouaret (52 km) et l'Argenton (71 km)
- en rive droite : la Dive du Nord (73 km).

L'Arrêté Inter-Préfectoral du 20 décembre 2010 délimite le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Thouet. En 2018, la SAGE Thouet comprend 2 régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire), 3 départements (Deux-Sèvres, Vienne, Maine-et-Loire), 9 Communautés de Communes et d'Agglomération pour un total de 180 communes. Les communes les plus peuplées du territoire sont Saumur, Bressuire, Parthenay, Thouars, Doué-en-Anjou et Loudun.



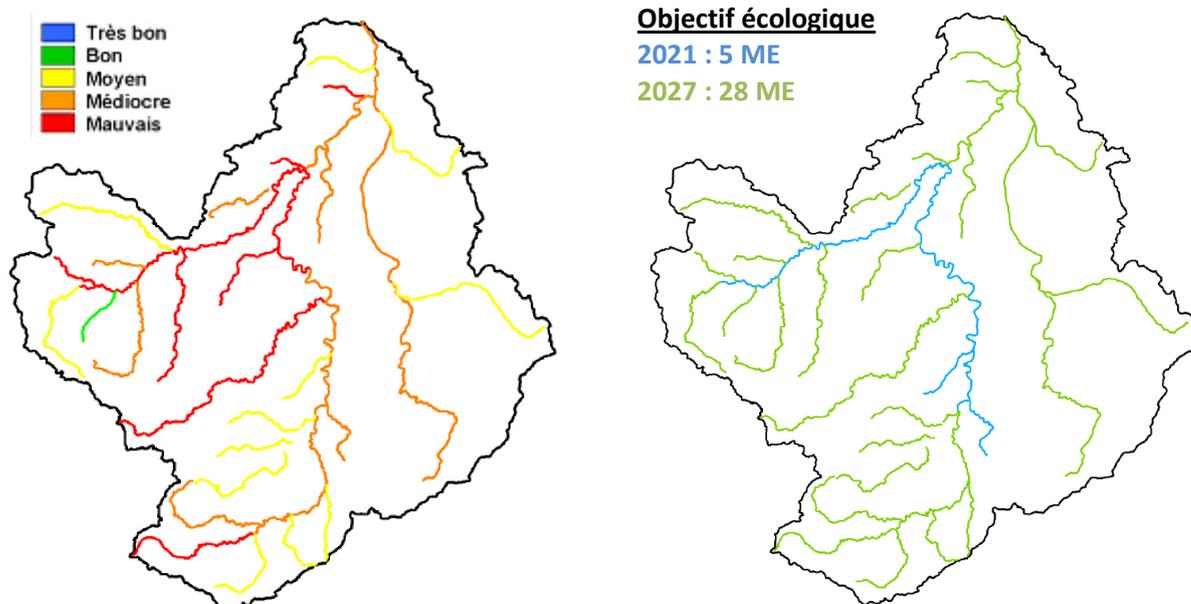
**Figure 1 : Le périmètre du SAGE Thouet (SMVT, 2019)**

L'Arrêté préfectoral du 15 novembre 2017, modifié le 4 décembre 2017 puis le 18 octobre 2018, a acté le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet. Cette CLE, composée de 62 membres, est constituée de représentants des collectivités locales, des usagers et des services de l'État (cf. annexe 1).

## - État des masses d'eau

La mise en place d'un SAGE sur le bassin du Thouet est justifiée puisque la quasi-totalité des masses d'eau superficielles et souterraines n'atteint pas les objectifs de bon état fixés par la Directive Cadre sur l'Eau. Ci-dessous, les états et objectifs des masses d'eau superficielles et souterraines du bassin du Thouet (données SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021).

### 33 masses d'eau superficielles :



**Figure 2 : États et objectifs écologiques des masses d'eau superficielles en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB 2015)**

### 10 masses d'eau souterraines :

Code masse d'eau	Intitulé de la masse d'eau	État Chimique	Paramètre Nitrates	Paramètre Pesticides	Objectif chimique (SDAGE 2016-2021)	État quantitatif	Objectif quantitatif (SDAGE 2016-2021)	Risque global
FRGG032	LE THOUÉ	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG064	CALCAIRES ET MARNES DE L'INFRA-TOARCEN AU NORD DU SEUIL DU POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG065	CALCAIRES ET MARNES DU DOGGER DU BV DU THOUET	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG067	CALCAIRES À SILEX CAPTIFS DU DOGGER DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG072	CALCAIRES ET MARNES DU JURASSIQUE SUPERIEUR DU HAUT-POITOU	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Mauvais	2021	Risques (nitrate, chimique)
FRGG073	CALCAIRES DU JURASSIQUE SUPERIEUR CAPTIF DU HAUT-POITOU	Bon	Bon	Bon	2015	Bon	2015	Respect
FRGG082	CALCAIRE JURASSIQUE DE L'ANTICLINAL LOUDUNAIS	Mauvais	Mauvais	Bon	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, chimique)
FRGG087	CRAIE DU SENO-TURONNIEN DU BV DE LA VIENNE	Mauvais	Mauvais	Mauvais	2027	Bon	2015	Risques (nitrate, pesticide, chimique)
FRGG122	SABLES ET GRES LIBRES DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2021	Risque (quantitatif)
FRGG142	SABLES ET GRES CAPTIFS DU CENOMANIEN - UNITÉ DE LA LOIRE	Bon	Bon	Bon	2015	Mauvais	2015	Respect

**Figure 3 : États et objectifs chimiques et quantitatifs des masses d'eau souterraines en 2013 (SDAGE 2016-2021, AELB, 2015)**

## **- Historique**

Lancée en 2012, l'élaboration du SAGE Thouet a débuté par la rédaction du rapport de l'état initial du SAGE, par la cellule d'animation ; document validé par les membres de la CLE le 15 avril 2015. Suite à cette première étape, le diagnostic du bassin a été élaboré et validé en séance plénière le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Les membres de la CLE ont poursuivi l'élaboration du SAGE en définissant le scénario tendanciel et en reformulant les objectifs identifiés en phase de diagnostic. Ces nouvelles étapes dans la construction du SAGE ont été validées lors de la séance plénière du 26 juin 2018.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Enjeu ressource en eau
  - Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
  - Arrêter des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- Enjeu qualité des eaux
  - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides et poursuivre les efforts une fois le bon état atteint
  - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert érosif
  - Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
  - Reconquérir prioritairement la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau potable, tout en s'assurant d'une ressource suffisante
- Enjeu milieux aquatiques
  - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydromorphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
  - Améliorer la connaissance et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
  - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et d'en préserver la biodiversité
- Enjeu biodiversité
  - Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
  - Faire des têtes de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires
- Enjeu sensibilisation et communication
  - Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
  - Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
  - Constituer des groupes techniques par sous bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques
- Enjeu gouvernance
  - Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
  - Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
  - Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

L'historique de la démarche SAGE sur le Thouet est rappelé dans le tableau suivant :

<b>2005</b>		Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude de préfiguration du SAGE Thouet.
<b>2008</b>		Élaboration du dossier préalable au SAGE - Consultation des collectivités et organismes sur le périmètre du SAGE.
<b>2009</b>	Février à avril	Le SMVT et Saumur Agglo réalisent une étude juridique sur la réflexion de la mise en œuvre du SAGE Thouet.
<b>2010</b>	26 juillet 2010	Avis favorable du comité de bassin Loire Bretagne sur le périmètre du SAGE
	<b>20 décembre</b>	<b>Arrêté de périmètre du SAGE Thouet</b>
<b>2011</b>	<b>14 octobre</b>	<b>Arrêté de composition de la CLE</b> , début de l'élaboration du SAGE Thouet.
<b>2012</b>	31 janvier	<b>1<sup>ère</sup> réunion de CLE</b> : Élection du Président de la CLE et du bureau, désignation de la structure porteuse (SMVT et Saumur Agglo).
	juillet	Recrutement d'une cellule d'animation (1 animateur + 1 technicien à mi-temps + 1 assistante administrative à mi-temps).
	4 décembre	<b>2<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Méthodologie d'élaboration de l'état initial du SAGE, validation des représentants du collège des usagers au bureau.
<b>2013</b>	15 et 16 mai	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la réalisation de l'état initial.
	12 juin	<b>3<sup>ème</sup> réunion de CLE</b> : 1 <sup>er</sup> bilan des commissions thématiques. Identification des études complémentaires.
<b>2014</b>	16 janvier	<b>4<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude « Pratiques et pressions agricoles sur le bassin du Thouet ». Validation des modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet.
	30 septembre	<b>5<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Réélections du Président, des Vice-Présidents et du Bureau
	9 décembre	<b>6<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Présentation des résultats finaux de l'étude « Pratiques et pressions agricoles ». Point sur l'état d'avancement de l'élaboration du SAGE. Lancement de l'étude sur « l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts ».
<b>2015</b>	24 et 25 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la validation de l'état initial.
	15 avril	<b>7<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation de l'état initial du SAGE</b> et identification des compléments à apporter. Restitution des résultats de l'étude sur l'amélioration de la connaissance des plans d'eau et de leurs impacts. Consultation du projet de SDAGE 2016-2021.
	29 septembre	<b>8<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Lancement de l'étude « Complément de l'état initial et diagnostic du SAGE ». Méthodologie pour la réalisation de la cartographie des cours d'eau (79). Réélection partielle du Bureau de la CLE.
<b>2016</b>	27 et 28 janvier	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE.
	4 février	<b>9<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Point d'avancement du diagnostic du SAGE. Cartographie des cours d'eau. GEMAPI sur le bassin du Thouet : validation du lancement d'une étude de préfiguration de la GEMAPI.
	29 mars	Réunion collective des commissions de travail du SAGE pour la définition des enjeux et objectifs du SAGE.
	1 <sup>er</sup> juin	<b>10<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : <b>Validation du diagnostic du SAGE</b> . Élection partielle du Bureau de la CLE. Validation de la méthodologie de terrain de la cartographie de cours d'eau 79. Cahier des charges de l'étude GEMAPI. CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton.
<b>2017</b>	8 mars	<b>11<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Élection 1 <sup>ère</sup> Vice-Président, Avis COPIIL CTGQ Thouet-Thouaret-Argenton ; Avis CTMA Argenton, Avis périmètre ZSCE Lutineaux ; Validation inventaires zones humides.
	17 mai	<b>12<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Avis CTMA Thouet ; Validation rapport activités 2016 ; Étude GEMAPI.
	10 octobre	<b>13<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Validation cartographie cours d'eau. Validation inventaires zones humides. Information étude GEMAPI. Information étude « Tendances, scénarios Stratégie ».
	15 novembre	<b>Arrêté de renouvellement de la CLE</b>

	4 décembre	<b>Installation nouvelle CLE (14<sup>ème</sup> réunion)</b> : Élections Président, Vice-Présidents, Bureau de la CLE
<b>2018</b>	27 et 28 mars	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel.
	4 avril	<b>15<sup>ème</sup> réunion de la CLE</b> : Avis programme Re-Sources Fontaine du Son. Bilan commissions thématiques SAGE (scénario tendanciel).
	26 juin	<b>16<sup>ème</sup> réunion de la CLE : Validation du scénario tendanciel du SAGE.</b>
	15 et 16 octobre	Réunions des 3 commissions de travail du SAGE dans le cadre de la construction des scénarios alternatifs.

Lors de la séance plénière du 30 septembre 2014, M. Olivier CUBAUD, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, a été élu Président de la CLE.

M<sup>me</sup> Sophie TUBIANA, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été élue 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE lors de la séance du 8 mars 2017.

Suite au renouvellement de la CLE fin 2017, M. CUBAUD et M<sup>me</sup> TUBIANA ont été reconduits dans leurs fonctions lors de la réunion d'installation du 4 décembre 2017.

M. Hubert BAUFUMÉ, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE depuis le 30 septembre 2014 est décédé au cours de l'année 2018.

Le SAGE Thouet est co-porté par deux structures, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

La cellule d'animation du SAGE Thouet est composée de :

- Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet (1 ETP), en poste depuis le 10 novembre 2014,
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE (0,6 ETP), en poste depuis le 18 septembre 2017
- Claudie PAITREULT, assistante administrative (12h/semaine), depuis le 3 février 2014.

## 2. Présentation des activités de la CLE, du bureau de la CLE et des commissions thématiques

Réunions	Nombre de participants par collège			Ordre du jour	Principales discussions, conclusions ou décisions
	Collectivités	Usagers	État		
<b>Commissions Thématiques des 27 et 28 mars 2018</b>	Commission Qualitative : 29 participants Commission Quantitative : 34 participants Commission Milieux : 28 participants			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atelier sur la définition des tendances du Bassin</li> <li>2. Atelier sur la redéfinition des objectifs du SAGE</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges avec les acteurs du bassin sur les tendances d'évolutions des forces motrices, pressions et état de la ressource en vue de l'élaboration du scénario tendanciel du SAGE</li> <li>- Travail de reformulations et précisions des objectifs du SAGE</li> </ul>
<b>Séance de la CLE du 4 avril 2018</b>	12/32 + 2 mandats	7/16	5/14 + 3 mandats	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du compte rendu de la CLE du 10 octobre 2017</li> <li>2. Avis motivé sur le programme Re-Sources de la Fontaine du Son</li> <li>3. Validation du rapport d'activité 2017 de la CLE</li> <li>4. Bilan des commissions thématiques des 27 et 28 mars</li> <li>5. Information sur l'étude GEMAPI</li> <li>6. Questions diverses</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Avis favorable</b> sur le projet de programme Re-Sources 2018-2022 de la Fontaine du Son porté par le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER</li> <li>- <b>Validation</b> du rapport d'activité 2017 de la CLE du SAGE Thouet</li> <li>- Synthèse des commissions thématiques de mars 2018 (travaux sur l'élaboration du scénario tendanciel et redéfinition des objectifs du SAGE)</li> <li>- Demande de sollicitation de Madame le Préfet des Deux-Sèvres pour la poursuite des réflexions sur la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet</li> </ul>
<b>Réunion du Bureau de la CLE du 15 mai 2018</b>	5/8	3/4	4/4	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Présentation du scénario tendanciel du SAGE Thouet</li> <li>2. Questions diverses (HMUC, projet de territoire)</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Présentation</b> du projet de scénario tendanciel du SAGE en vue de sa validation par la CLE</li> <li>- <b>Présentation</b> des propositions de reformulation des objectifs du SAGE suite aux travaux des commissions thématiques</li> <li>- <b>Information</b> sur la sollicitation de la Chambre d'agriculture 79 en lien avec l'élaboration d'un projet de territoire et la volonté du lancement d'une étude HMUC</li> </ul>

<p><b>Séance de la CLE du 26 juin 2018</b></p>	<p><b>11/32</b> + 2 mandats</p>	<p><b>5/16</b></p>	<p><b>4/14</b> + 2 mandats</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Validation du compte rendu de la CLE du 4 avril 2018</li> <li>2. Validation du scénario tendanciel du SAGE Thouet</li> <li>3. Courrier de sollicitation de la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres (projet de territoire, étude HMUC)</li> <li>4. Questions diverses</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Validation</b> du scénario tendanciel du SAGE</li> <li>- <b>Validation</b> des reformulations des objectifs du SAGE</li> <li>- Discussion sur l'élaboration d'un projet de territoire, la révision des volumes prélevables, le lancement d'une étude HMUC ou étude hydrologique simplifiée, ...</li> </ul>
<p>Réunion du Bureau de la CLE du 26 septembre 2018</p>	<p><b>6/8</b></p>	<p><b>3/4</b></p>	<p><b>2/4</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaboration SAGE – Scénarios alternatifs</li> <li>2. Informations et questions diverses : GEMAPI</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Méthodologie</b> de construction des scénarios alternatifs du SAGE Thouet</li> <li>- <b>Organisation</b> des commissions thématiques du SAGE d'octobre 2018</li> <li>- Point sur la conformité SDAGE – futur SAGE</li> <li>- Atelier sur la priorisation des objectifs du SAGE</li> <li>- Information GEMAPI : lancement d'une étude complémentaire sur les volets juridiques, financiers et organisationnels ainsi que le recrutement d'un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE</li> </ul>
<p><b>Commissions Thématiques des 15 et 16 octobre 2018</b></p>	<p>Commission Qualitative : 22 participants Commission Quantitative : 25 participants Commission Milieux : 24 participants</p>			<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Atelier sur les orientations stratégiques composant les scénarios alternatifs</li> <li>2. Atelier sur les propositions de mesures composant les scénarios alternatifs</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Échanges avec les acteurs du bassin sur les orientations stratégiques composant les scénarios alternatifs</li> <li>- Recueil de propositions de mesures pouvant composer les scénarios alternatifs</li> </ul>

Les comptes rendus et les diaporamas présentés lors de ces réunions sont téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet : <http://www.sagethouet.fr/documentation.html>

## **- Dossiers portés à la connaissance de la CLE en 2018**

Les opérations soumises à déclaration ou autorisation doivent être communiquées au Président de la Commission Locale de l'Eau lorsque l'opération déclarée est située dans le périmètre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux approuvé ou qu'elle y produit des effets.

Cette consultation permet aux membres de la CLE d'étudier la compatibilité du projet présenté avec le SAGE. **Ce type de délibération ne peut être pris que sur la base d'un SAGE approuvé par le Préfet et entré en phase de mise en œuvre. Or, le SAGE Thouet étant en phase d'élaboration, la CLE ne peut pas formuler d'avis sur la comptabilité du projet. Il convient donc de ne pas parler d'avis mais plutôt d'un « porté à connaissance » à destination des membres de la CLE.**

Par conséquent, les dossiers de cette nature sont diffusés sur le site internet du SAGE et par mail. Les membres de la CLE peuvent faire remonter leurs remarques « individuelles » qui sont ensuite adressées à la structure sollicitant l'avis. Les membres de la CLE peuvent également exprimer leurs observations lors des enquêtes publiques.

Voici les dossiers portés à connaissance de la CLE en 2018 ayant fait l'objet d'un courrier réponse :

- **26 février 2018** : « Programme d'actions sur les milieux aquatiques – CTMA 2017-2021 du bassin du Thouet en Deux-Sèvres » transmis par la DDT 79.

- **13 mars 2018** : « Restauration de la continuité écologique de l'Argenton au niveau du barrage d'Auzay » transmis par la DDT 79.

- **13 mars 2018** : « Demande d'autorisation environnementale prélèvement AEP Saumur Les Landes » transmis par la DDT 49.

- **21 mars 2018** : « Demande d'autorisation environnementale pour la régularisation des plans d'eau situés au lieu-dit « Bandouille » commune de Chiché » transmis par la DDT 79.

- **23 mars 2018** : « Programme d'actions de prévention des inondations « Vals d'Authion et de la Loire » transmis par la DREAL Pays de la Loire

- **20 juin 2018** : « Projet d'unité de méthanisation sur la commune de Maulévrier » transmis par la Préfecture 49.

- **2 août 2018** : « Projet d'approfondissement de la carrière Le Pont sur la commune de la Peyratte » transmis par Les Carrières et Matériaux du Grand Ouest.

- **29 octobre 2018** : « Création d'un centre de broyage clinker – ZI de Méron sur la commune de Montreuil-Bellay » transmis par la Préfecture 49.

- **29 octobre 2018** : « DUP en vue de l'urbanisation de la zone d'aménagement Vaulanglais-Noirettes à Saumur » transmis par la Préfecture 49.

### **- Avis sur les projets de contrats territoriaux**

Dans le cadre de son 10<sup>ème</sup> programme d'intervention, l'agence de l'eau souhaite renforcer l'articulation entre les SAGE et les Contrats territoriaux (CT). Ainsi, les CLE sont sollicitées afin de produire un avis motivé sur les projets de CT avant leur présentation au conseil d'administration.

Concernant les SAGE en cours d'élaboration, il est important que les CLE soient informées sur le projet de CT. En effet, bien que le projet de SAGE ne soit pas abouti, il est nécessaire qu'il y ait une information/communication entre la CLE et le comité de pilotage du CT.

Dans ce cas, l'avis motivé de la CLE est également demandé. La CLE doit vérifier que les enjeux et problématiques traités dans le projet de CT soient cohérents avec ceux du SAGE en préparation. Ainsi, en l'espèce, l'avis motivé signifie que la CLE doit expliquer et argumenter les conclusions de son avis.

À ce titre, le projet de contrat territorial Re-Sources 2018-2022 de la Fontaine du Son, porté par le Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER, a été présenté pour avis lors de la CLE du 4 avril 2018.

**Les membres de la CLE du SAGE Thouet ont émis un avis favorable sur ce projet de contrat Re-Sources.**

### **3. Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation**

En plus de l'organisation et de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, la cellule d'animation a suivi, entre autres, les dossiers suivants :

#### **- « Élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et choix de la stratégie du SAGE Thouet »**

Afin de poursuivre l'élaboration du SAGE, les Bureaux d'études GEO-HYD et SCE ont été mandatés pour accompagner la CLE dans la définition du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et dans le choix de la stratégie du SAGE. Cette étude, d'un montant de 98 772 € TTC, lancée en décembre 2017 s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Conformément au souhait de la CLE, les commissions thématiques du SAGE ont été réunies de nouveau en mars et octobre 2018 afin d'associer l'ensemble des acteurs du bassin dans la construction du SAGE.

Ces travaux ont permis à la CLE de valider le scénario tendanciel du SAGE le 26 juin 2018 et de débiter la définition des scénarios alternatifs durant le second semestre 2018. Les étapes suivantes de l'étude se poursuivront en 2019.

### **- Poursuite des réflexions sur la mise en place d'une structure unique sur le bassin du Thouet - GEMAPI**

Suite à l'étude de préfiguration de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet, le comité de pilotage GEMAPI s'est réuni à plusieurs reprises en 2018 pour définir les suites à donner à cette étude.

Ainsi les réunions suivantes se sont tenues :

- Le 5 avril 2018 - Comité de pilotage sous la présidence de Madame Le Préfet des Deux-Sèvres : Accord de principe sur la création d'une structure unique sur le bassin
- Le 5 juillet 2018 - Comité de pilotage : Volonté de poursuivre les réflexions pour affiner les volets juridiques, financiers et organisationnels
- Le 28 septembre 2018 - Comité de pilotage : Validation de la méthodologie (étude complémentaire, chargé de mission GEMAPI) et du financement

Ainsi après avoir acté le principe d'approfondir les modalités de construction et de fonctionnement d'une structure unique à l'échelle du bassin du Thouet et confirmé le souhait que le SAGE coordonne les réflexions, les membres du COPIL ont validé le recrutement d'un chargé de mission GEMAPI au sein de la cellule d'animation du SAGE et le lancement d'une étude complémentaire afin d'avancer dans leurs décisions courant 2019.

### **- Suivi des inventaires « zones humides » sur le bassin du Thouet**

Plusieurs collectivités du bassin ont réalisé au cours de l'année 2018 des inventaires des zones humides, généralement en lien avec l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme.

Selon le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la CLE du SAGE Thouet est responsable de la qualité de ces inventaires qui sont réalisés sur la totalité des territoires communaux et de manière concertée. Pour s'en assurer, une méthodologie d'inventaire des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau a été validée le 16 janvier 2014 par la CLE. Toute commune du bassin du Thouet souhaitant réaliser l'inventaire de ses zones humides doit respecter cette méthodologie.

Au cours de l'année 2018, des inventaires ont été réalisés sur 14 communes du bassin du Thouet, sur les territoires de la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais, de l'Agglomération du Choletais et du Pays de Gâtine.

La cellule d'animation du SAGE est associée aux réunions des différents groupes d'acteurs communaux ainsi qu'aux réunions de cadrage avec les structures « pilotes ». En 2018, la cellule d'animation a participé à une vingtaine de réunions « zones humides ».

### **- Suivi des Contrats Territoriaux**

Plusieurs contrats territoriaux sont actuellement portés ou en projet sur le bassin du Thouet (milieux aquatiques, pollutions diffuses, gestion quantitative). Le SAGE est associé aux réunions des différentes instances de ces contrats (comité de pilotage, groupe de travail, ...) :

- Programme Re-Sources des captages du Thouarsais
- Programme Re-Sources des sources de Seneuil
- Programme Re-Sources de la Fontaine de Son
- Programme Re-Sources du bassin du Cébron
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques de l'Argenton
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouaret
- Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Dive du Nord
- Projet Contrat Territorial Gestion Quantitative Thouet-Thouaret-Argenton

### **- Schémas Départementaux de l'eau de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire**

Le Conseil Départemental de la Vienne a décidé, en collaboration avec l'État, d'élaborer un schéma départemental de l'eau afin d'apporter des réponses aux enjeux de l'eau dans le département pour les 10 à 15 prochaines années.

Le SAGE Thouet est associé aux travaux d'élaboration de ce document et fait partie des commissions de travail suivantes :

- Comité de pilotage de l'étude
- Comité « Alimentation en eau potable »
- Comité « Assainissement »
- Comité « Milieux aquatiques »
- Comité « Usages de l'eau »
- Comité « Politiques publiques de l'eau »

Les Conseils Départementaux des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire ont, quant à eux, lancé des travaux d'actualisation de leurs schémas AEP.

### **- Suivi des subventions accordées pour l'élaboration du SAGE**

Le SAGE est cofinancé par de nombreux partenaires. Cela induit un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun.

**- Autres réunions suivies par la cellule d'animation**

- 09/01/2018** : Atelier PLUi du Bocage Bressuirais à Bressuire
- 18/01/2018** : Réunion CTMA de la Dive – Projet inventaires zones humides à Saint-Loup-Lamairé
- 26/01/2018** : Comité LIFE REVERS'EAU Pays de la Loire à Nantes
- 13/02/2018** : Visite aménagement Lac de la Chaize à Bressuire
- 14/02/2018** : Réunion GEMAPI Communauté de commune du Thouarsais et du Loudunais à Thouars
- 15/02/2018** : Commission PNR de Gâtine à Soutiers
- 21/02/2018** : COPIL CTMA de la Dive à Angliers
- 01/03/2018** : Re-Sources Seneuil – Étude aménagement des gouffres à Airvault
- 12/03/2018** : Table ronde – Coopérative de l'eau 79 à Mignaloux-Beauvoir
- 13/03/2018** : COPIL lancement inventaires zones humides Agglomération du Choletais à Lys-Haut-Layon
- 14/03/2018** : Réunion GEMAPI – Département 86 à Montmorillon
- 15/03/2018** : COPIL Re-Sources Fontaine de Son à Saint-Léger-de-Montbrillais
- 15/03/2018** : Réseau Espèces Exotiques Envahissantes Pays de la Loire à Nantes
- 15/03/2018** : Réunion Chambre agriculture 79 – Dossiers CTGQ / Volumes prélevables à Bressuire
- 20/03/2018** : Réunion GEMAPI – DDT 86 à Poitiers
- 22/03/2018** : COPIL ORENVA à Angoulême
- 22/03/2018** : GEMAPI réunion préparatoire Préfecture 79 à Niort
- 05/04/2018** : COPIL GEMAPI – Préfecture 79 à Niort
- 05/04/2018** : Conférence Départementale 79 « Quantité » à Niort
- 19/04/2018** : Rencontres animateurs contrats territoriaux bassin du Thouet à Saint-Loup-Lamairé
- 26/04/2018** : COPIL Re-Sources Thouarsais et Seneuil à Thouars
- 22/05/2018** : COPIL SCoT Seuil du Poitou à Saint-Cyr
- 28/05/2018** : COPIL CTMA du Thouet à Thouars
- 29/05/2018** : Atelier PLUi du Bocage Bressuirais à Bressuire
- 07/06/2018** : Comité technique CTMA de la Dive à la Grimaudière
- 07/06/2018** : COPIL PNR de Gâtine à Parthenay
- 08/06/2018** : COPIL Re-Sources du Cébron à Saint-Loup-Lamairé
- 18/06/2018** : Lancement étude bilan Re-Sources Thouarsais et Seneuil à Thouars
- 27/06/2018** : Réunion technique GEMAPI – CTMA à Saint-Loup-Lamairé

**27/06/2018** : Conférence Départementale 79 « Qualité » à Niort

**02/07/2018** : Comité technique cartographie des cours d'eau 79 à Pompaire

**03/07/2018** : Rencontre animateurs SAGE Poitou-Charentes à Chasseneuil-du-Poitou

**05/07/2018** : COPIL GEMAPI à Saint-Loup-Lamairé

**10/09/2018** : GEMAPI Communauté communes du Thouarsais – Syndicat de la Losse à Thouars

**11/09/2018** : Atelier TVB PNR Loire-Anjou-Touraine à Montsoreau

**12/09/2018** : COPIL CTMA de l'Argenton à Argentonny

**24/09/2018** : Séminaire National SAGE - Changement Climatique à Orléans

**25/09/2018** : Journée réseau planification intercommunale 79 – Documents urbanisme/zones humides – DDT 79 à Niort

**28/09/2018** : COPIL GEMAPI à Saint-Loup-Lamairé

**18/10/2018** : Comité technique Re-Ressources Thouarsais et Seneuil à Thouars

**22/10/2018** : COPIL CTMA de l'Argenton à Nueil-les-Aubiers

**06/11/2018** : COPIL Schéma Départemental AEP 79 à Niort

**13/11/2018** : COPIL CTMA de la Dive à Marnes

**15/11/2018** : Réunion actualisation état des lieux du SDAGE à Niort

**20/11/2018** : Réunion réseau suivi qualité de seaux 79 à Niort

**21/11/2018** : Comité technique SCoT Seuil-du-Poitou à Chasseneuil-du-Poitou

**22/11/2018** : COPIL CTMA de l'Argenton à Argentonny

**26/11/2018** : Atelier prospective agricole – Communauté de communes du Thouarsais à Thouars

**04/12/2018** : Comité technique Schéma Départemental AEP 49 à Saumur

**05/12/2018** : Comité technique PLUi Parthenay Gâtine à Parthenay

**11/12/2018** : COPIL CTMA Dive à Marnes

**11/12/2018** : Réunion zones humides à l'Agglomération du Choletais à Cholet

## 4. Actions de communication 2018

### - La lettre d'information du SAGE

Un nouveau numéro de la lettre du SAGE a été élaboré en décembre et diffusé aux 180 communes, 9 communautés de communes et d'agglomération ainsi qu'aux syndicats (AEP, rivières, Pays, ...) du bassin. Les collectivités sont donc régulièrement informées des décisions prises au sein de la CLE (cf. annexe 3).

Cette lettre est également distribuée aux membres de la CLE et mise en ligne sur le site internet du SAGE.

### - Site internet du SAGE Thouet

Conformément à la demande des membres de la CLE en décembre 2012, un site internet du SAGE Thouet est en ligne depuis juin 2013 ([www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr)). Cet outil renseigne différentes rubriques (définition du SAGE, présentation du bassin versant, membres de la CLE, actualités, documentation) et permet de télécharger tous les documents relatifs à son élaboration (cf. annexe 4).

Une rubrique « intranet », accessible par l'intermédiaire d'un identifiant et d'un mot de passe, permet d'accéder aux documents destinés à l'usage exclusif des membres de la CLE (projet de compte rendu, dossiers portés à connaissance, avis motivés, études du SAGE en cours ...).

## 5. Budget et financement de l'année 2018

Le SAGE est cofinancé par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, les départements des Deux-Sèvres et de la Vienne et les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire. Ces nombreux partenaires induisent un suivi important de l'utilisation des subventions accordées en fonction des modalités de financement de chacun. De plus, dans le but d'asseoir la légitimité du co-portage, le SMVT et l'Agglomération de Saumur demandent une participation financière à l'ensemble des Communautés de Communes et d'Agglomération au travers de contributions solidaires.

Pour l'année 2018, les dépenses se sont élevées à **131 276.02 €** (vote du compte administratif 2018 lors du comité syndical du SMVT du 13 février 2019). Les dépenses principales étant :

- Animation : 75 168,22 € (charges de personnel)
- Communication : 1 225,00 €
- Études : 39 249,00 € (étude « Tendances, scénarios, stratégie »)

(Compte administratif 2018 détaillé en annexe 5)

## 6. Analyse – bilan – perspectives

### **- Bilan 2018 / Difficultés rencontrées**

L'année 2018 a permis de poursuivre les travaux d'élaboration du SAGE avec la validation par la CLE du scénario tendanciel lors de la séance plénière du 26 juin 2018. Le second semestre 2018 a été consacré à la construction des scénarios alternatifs par les acteurs du bassin (commissions thématiques).

Les réflexions quant à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et l'éventuelle création d'une structure unique gestionnaire sur le bassin du Thouet se sont également poursuivies.

Comme les années précédentes, les actions de communication du SAGE ont été renouvelées avec la diffusion de la lettre d'information et l'actualisation du site internet. Toutefois, l'année 2018 n'a pas permis l'organisation d'une nouvelle journée d'information/sensibilisation des membres de la CLE.

**Ces différents éléments montrent que l'élaboration du SAGE Thouet suit son cours.**

### **- Perspectives 2019**

#### ***- Poursuite de l'élaboration du SAGE***

Dans la continuité des travaux de 2018, les membres de la CLE et des commissions se réuniront à plusieurs reprises pour avancer sur la construction du SAGE. L'année 2019 devant permettre de valider les scénarios alternatifs et définir la stratégie du SAGE.

#### ***- Étude GEMAPI***

Conformément aux souhaits des EPCI-fp du bassin, le SAGE poursuivra la coordination des réflexions quant à la mise en place de la compétence GEMAPI sur le bassin du Thouet. Pour ce faire, une chargée de mission GEMAPI intégrera la cellule d'animation du SAGE en janvier 2019 et une étude complémentaire sur les volets juridiques, financiers et organisationnels sera lancée en février 2019.

#### ***- Communication***

Un nouveau numéro de la lettre sera rédigé et envoyé aux différentes collectivités du territoire. Le site internet sera régulièrement actualisé pour permettre aux partenaires du SAGE Thouet de suivre son élaboration. Des supports de communication pourront être réalisés pour faire connaître le SAGE et son avancement.

Une journée d'information/sensibilisation à l'attention des membres de la CLE est prévue en février 2019. Cette journée portera sur les enjeux de la participation et du dialogue au sein de la CLE.

La cellule d'animation du SAGE restera à la disposition des collectivités et des partenaires du bassin pour venir présenter le SAGE et répondre aux différentes sollicitations qui pourraient être faites.

## 7. Annexes

### Annexe 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Thouet (arrêté du 18 octobre 2018)

#### I – Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres) :

##### Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine :

- Monsieur Nicolas GAMACHE, Conseiller régional

##### Conseil Régional des Pays de la Loire :

- Monsieur André MARTIN, Conseiller régional

##### Conseil Départemental de la Vienne :

- Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Conseillère départementale

##### Conseil Départemental de Maine et Loire :

- Madame Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale

##### Conseil Départemental des Deux-Sèvres :

- Monsieur Olivier FOUILLET, Vice-président du conseil départemental

- Madame Esther MAHIET-LUCAS, Conseillère départementale

##### Sur proposition de l'Association des Maires de la Vienne :

- Monsieur Gilles BOUILLAUD, Maire de Cuhon

- Monsieur Philippe DELAVAU, Adjoint au Maire de Craon

- Monsieur Alain NOE, Maire de Arçay

##### Communauté de Communes du Pays Loudunais :

- Monsieur Edouard RENAUD, Premier Vice-Président

##### Communauté de Communes du Haut Poitou :

- Monsieur Daniel GIRARDEAU, Conseiller Communautaire

##### Sur proposition de l'Association des Maires des Deux-Sèvres :

- Monsieur Jacques DIEUMEGARD, Maire de Pompaire

- Monsieur Robert GIRAULT, Conseiller municipal d'Argentonny

- Monsieur Jean-Claude GUÉRIN, Maire de La Peyratte

##### Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- Madame Catherine PUAUT, Vice-présidente

##### Communauté de Communes du Thouarsais :

- Monsieur Michel CLAIRAND, Vice-président

##### Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet :

- Monsieur Jean-François COIFFARD, Vice-Président

##### Communauté de Communes Val de Gâtine :

- Monsieur Pascal OLIVIER, Vice-Président

##### Communauté de Communes de Parthenay – Gâtine :

- Monsieur Didier VOY, Vice-Président

##### Sur proposition de l'Association des Maires de Maine-et-Loire :

- Monsieur Olivier COCHONNEAU, Conseiller municipal de Le Puy-Notre-Dame

- Monsieur Didier GULLAUME, Maire de Les Ulmes

- Monsieur Benoit PIERROIS, Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon

##### Communauté d'agglomération Saumur - Val de Loire :

- Madame Sophie TUBIANA, Vice-présidente

##### Communauté d'agglomération du Choletais :

- Monsieur Marc GRÉMILLON, Vice-président

##### Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine :

- Monsieur Jacky GÉLINEAU, conseiller municipal de Doué-en-Anjou

##### Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet :

- Monsieur Olivier CUBAUD, Président

##### Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive :

- Monsieur Pierre BIGOT, Président

##### Syndicat d'Eau du Val du Thouet :

- Monsieur Christophe CHATIN, Délégué

##### Syndicat du Val de Loire :

- Madame Dominique RÉGNIER, Présidente

##### Syndicat Mixte des Eaux de la Gâtine :

- Monsieur Louis-Marie LUMINEAU, Vice-président

##### Société publique locale des Eaux du Cébron :

- Monsieur Yannick VERGNAULT, Vice-président

##### Syndicat des Eaux de la Vienne (SIVEER) :

- Monsieur Claude SERGENT, Vice-président

#### II – Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (16 membres)

- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Monsieur le Président Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Madame la Présidente du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,

- Monsieur le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat France hydro-électricité ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association Poitou Charentes Nature ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs "Que Choisir" des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des Eleveurs des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des Irrigants Aquanide ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Association des Moulins du Bocage vendéen et de la Gâtine / Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Président du Syndicat de valorisation et de promotion de la pisciculture Poitou-Charentes Vendée ou son représentant,

- Monsieur le Président du Comité départemental de Maine-et-Loire de Canoë-Kayak ou son représentant,

- Monsieur le Président de l'Agence de Développement Touristique des Deux-Sèvres ou son représentant.

#### III – Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (14 membres)

- Monsieur le Préfet de la Région Centre - Val de Loire, Préfet du Loiret, Coordonnateur du Bassin Loire-Bretagne ou son représentant,

- Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Madame le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Madame le Préfet de la Vienne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Régional Nouvelle-Aquitaine de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Inter-régional Bretagne – Pays de la Loire de l'Agence française pour la biodiversité ou son représentant,

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine ou son représentant,

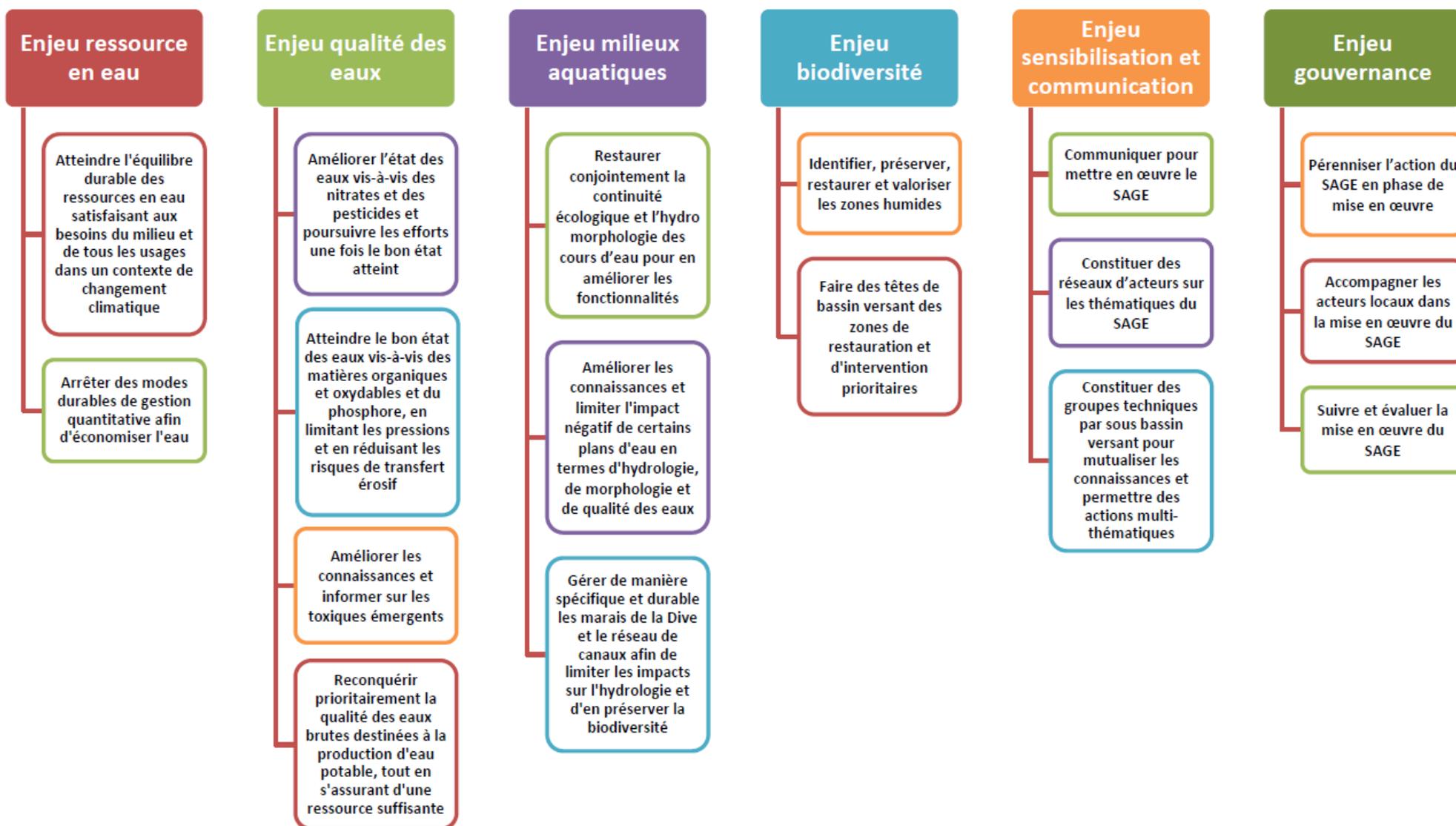
- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres ou son représentant,

- Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Vienne ou son représentant.

## Annexe 2 : Enjeux et objectifs du SAGE validés par la CLE le 26 juin 2018



# Annexe 3 : Lettres du SAGE décembre 2018



Crédit de l'image : © George B. Dault

## LE COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE CONSULTE LE GRAND PUBLIC

La qualité de l'eau, les enjeux écologiques, d'adaptation au changement climatique, de santé publique, les sécheresses, le risque d'inondation... sont des sujets d'actualité qui nous concernent tous.

Comme cela a déjà pu être le cas par le passé, le Comité de bassin Loire-Bretagne souhaite recueillir l'avis du public afin de préparer la politique de gestion de l'eau de demain.

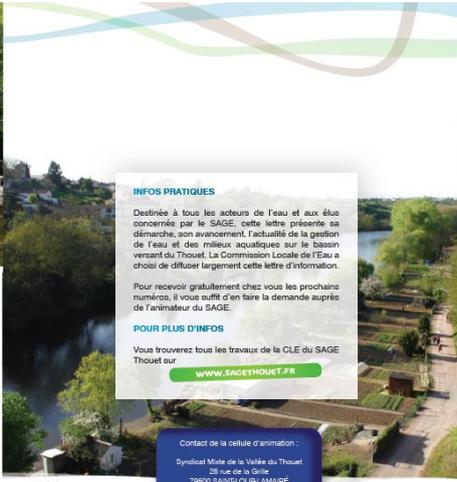
Ainsi une consultation publique se déroulera du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019 portant sur les enjeux et les pistes d'actions pour améliorer la qualité des eaux et prévenir les risques d'inondation.

L'avis du public est attendu sur les enjeux et les pistes d'actions pour garantir la qualité de l'eau, la partager dans un contexte de changement climatique, sécuriser l'eau potable, réduire les pollutions, préserver la santé et la biodiversité des milieux aquatiques et prévenir le risque d'inondation.

Tous les habitants peuvent répondre au questionnaire en ligne. Vos avis permettront au comité de bassin Loire-Bretagne et à l'État de finaliser les enjeux du bassin et de mettre à jour la stratégie pour l'eau et la gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne.



Vous retrouvez toutes les informations nécessaires, ainsi que le questionnaire en ligne à l'adresse suivante : [www.prenons-soin-de-leau.fr](http://www.prenons-soin-de-leau.fr)



### INFOS PRATIQUES

Destinée à tous les acteurs de l'eau et aux élus concernés par le SAGE, cette lettre présente sa démarche, son avancement, l'actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Thouet. La Commission Locale de l'Eau a choisi de diffuser largement cette lettre d'information.

Pour recevoir gratuitement chez vous les prochains numéros, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur du SAGE.

### POUR PLUS D'INFOS

Vous trouverez tous les travaux de la CLE du SAGE Thouet sur [WWW.SAGETHOUE.TFR](http://WWW.SAGETHOUE.TFR)

Contact de la cellule d'animation :

Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet  
28 rue de la Grille  
79600 SAINT-LOU-LA-MARIE  
05 49 64 65 80  
[sage.thouet@smvtdthouet.fr](mailto:sage.thouet@smvtdthouet.fr)

- Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet

COMPOSITION DE LA CELLULE D'ANIMATION :  
- Pierre RÉAUX, animateur du SAGE Thouet  
- Jocelyn ADAM, technicien du SAGE Thouet  
- Claudie PATREUIL, assistante administrative

Avec les concours de :



## EDITO

« Est-ce que les enjeux et objectifs du SAGE Thouet seront atteints si nous poursuivons telles quelles les politiques actuelles de l'eau sur le bassin du Thouet ? »

C'est pour l'essentiel à cette question que l'ensemble des acteurs des politiques de l'eau a dû répondre dans la phase d'élaboration du scénario tendanciel qui a été achevée en juin 2018 par une validation de la Commission Locale de l'Eau.

De ce qui ressort de nos débats, hélas, est que si nous continuons à agir sans accortier, infléchir, inventer de nouvelles actions, cela ne s'améliorera pas. Votre empressement.

Dans un contexte de ressource en eau déjà fragilisée, les évolutions climatiques qui se dessinent vont encore perturber et aggraver la situation. Loin de nous faire baisser les bras, ce constat doit nous conduire à accepter de changer, à interpellier nos pratiques actuelles pour répondre à ce qui est devenu un enjeu crucial, ici comme ailleurs : la ressource en eau.

C'est ensemble que nous avancerons dans cette voie car, rappelons-nous, comme nous le disait Hubert Reeves qu'« à l'échelle cosmique, l'eau liquide est plus rare que l'or ».

Sur ces mots, je vous laisse découvrir cette nouvelle lettre et vous souhaite au nom des membres de la CLE et de l'équipe d'animation du SAGE Thouet, d'excellentes fêtes de fin d'année !

Olivier CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet



© DAVID

- 1 OÙ EN EST-ON ?
- 2 LES PROCHAINES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SAGE
- 3 LES COMMISSIONS THÉMATIQUES À NOUVEAU RÉUNIES
- 4 LE COMITÉ DE BASSIN LOIRE-BRETAGNE CONSULTE LE GRAND PUBLIC

## OÙ EN EST-ON ?

UN SCÉNARIO TENDANCIEL VALIDÉ  
Lors de la séance plénière du 26 juin 2018, les membres de la CLE ont validé le scénario tendanciel du SAGE Thouet.



LE SCÉNARIO TENDANCIEL DU SAGE THOUE SE DÉCOMPOSE EN TROIS PARTIES :

- 1 Étude de l'évolution des forces motrices du territoire, c'est-à-dire des tendances socio-économiques, des réglementations impactantes, des facteurs climatiques, de la gouvernance, des programmations en cours ou en projet, ...
- 2 Étude de l'impact de ces tendances sur les pressions identifiées lors du diagnostic du territoire et sur l'état des ressources et milieux du bassin versant du Thouet.
- 3 Examen de la satisfaction des objectifs du SAGE à horizon 10 ans à la lumière des développements précédents.

Ce travail lancé en décembre 2017 permet d'esquisser, au regard de l'évolution prévisible des usages, de la ressource et des milieux, si les enjeux et objectifs du SAGE seront satisfaites ou non. En cas de non satisfaction de certains objectifs, les membres de la CLE travailleront sur la proposition de solutions aux problématiques identifiées.

Lors des différentes réunions de travail, les membres de la CLE et les partenaires du SAGE ont pu partager leurs visions des tendances prévisibles et ont également précisé les objectifs du SAGE à savoir :

- ENJEU RESSOURCE EN EAU**
  - Atteindre l'équilibre durable des ressources en eau satisfaisant aux besoins du milieu et de tous les usages dans un contexte de changement climatique
  - Avancer des modes durables de gestion quantitative afin d'économiser l'eau
- ENJEU QUALITÉ DES EAUX**
  - Améliorer l'état des eaux vis-à-vis des nitrates et des pesticides en poursuivant les efforts une fois le bon état atteint
  - Atteindre le bon état des eaux vis-à-vis des matières organiques et oxydables et du phosphore, en limitant les pressions et en réduisant les risques de transfert en aval
  - Améliorer les connaissances et informer sur les toxiques émergents
  - Reconquérir prioritairement la qualité des eaux destinées à la production d'eau potable, tout en assurant d'une ressource suffisante
- ENJEU MILIEU AQUATIQUE**
  - Restaurer conjointement la continuité écologique et l'hydro-morphologie des cours d'eau pour en améliorer les fonctionnalités
  - Améliorer les connaissances et limiter l'impact négatif de certains plans d'eau en termes d'hydrologie, de morphologie et de qualité des eaux
  - Gérer de manière spécifique et durable les marais de la Dive et le réseau de canaux afin de limiter les impacts sur l'hydrologie et en préserver la biodiversité

**ENJEU BIODIVERSITÉ**

- Identifier, préserver, restaurer et valoriser les zones humides
- Faire des îlots de bassin versant des zones de restauration et d'intervention prioritaires

**ENJEU SENSIBILISATION ET COMMUNICATION**

- Communiquer pour mettre en œuvre le SAGE
- Constituer des réseaux d'acteurs sur les thématiques du SAGE
- Constituer des groupes techniques par sous-bassin versant pour mutualiser les connaissances et permettre des actions multi-thématiques

**ENJEU GOUVERNANCE**

- Pérenniser l'action du SAGE en phase de mise en œuvre
- Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre du SAGE
- Suivre et évaluer la mise en œuvre du SAGE

Au vu de l'analyse de ces différents éléments, les membres de la CLE ont acté que les objectifs identifiés ainsi que l'état de bon état des eaux ne pourront être atteints sans la mise en place de mesures et d'actions supplémentaires à celles existantes ; c'est la nécessité de poursuivre l'élaboration du SAGE afin de trouver des réponses « nouvelles » à ces problématiques, objet des scénarios alternatifs du SAGE (cf. « les prochaines étapes d'élaboration du SAGE »)

Vous pouvez retrouver le scénario tendanciel ainsi que son symbole sur le site internet du SAGE : [www.sagethouet.fr](http://www.sagethouet.fr) Rubrique documentation



© LAURE DUMAILLET

## LES PROCHAINES ÉTAPES D'ÉLABORATION DU SAGE

Suite à la validation du scénario tendanciel, la nouvelle étape de l'élaboration du SAGE Thouet est la proposition de scénarios alternatifs. Ces scénarios devant permettre aux membres de la CLE de trouver des solutions aux problématiques rencontrées et choisir une stratégie pour le SAGE Thouet.

À partir du scénario tendanciel, des variantes sont définies selon les orientations prises par la CLE. Les scénarios alternatifs se distinguent principalement par la définition de moyens différents d'atteindre l'objectif de bon état fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.



© DAVID

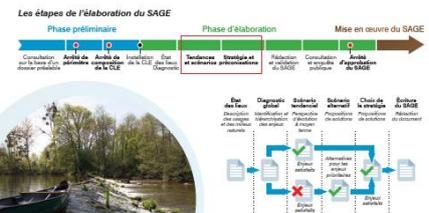
### LES DIFFÉRENCES DE MOYENS PEUVENT PORTER SUR :

- Des stratégies et des dispositions techniques différentes pour atteindre le même résultat. Exemple : traitement en priorité de quelques sites de pollutions ponctuelles ou campagne de réduction des pollutions diffuses pour atteindre un objectif de réduction de charge polluante de phosphore de 10 %
- Le niveau d'implication et d'ambition de certains acteurs
- Les stratégies de financement
- ...

Il s'agira d'évaluer, dans les prochains mois, chacun des scénarios à travers leurs impacts écologiques et socio-économiques. La CLE se positionnant par la suite sur un scénario au regard de cette évaluation et des objectifs qu'elle se fixe afin d'établir la stratégie du SAGE.

Cette phase d'élaboration du SAGE a été lancée en juillet 2018 et devrait se terminer par la validation des scénarios alternatifs début 2019 et l'élaboration de la stratégie mi-2019.

Comme pour les précédentes phases, les membres de la CLE ont souhaité associer l'ensemble des acteurs du bassin à ces réflexions via les commissions thématiques du SAGE.



## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES À NOUVEAU RÉUNIES

L'élaboration du SAGE Thouet a franchi une nouvelle étape avec le lancement, en décembre 2017, de la phase d'élaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs et du choix de la stratégie du SAGE.

Dans une volonté de concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin, les membres de la CLE ont souhaité réunir à nouveau les commissions thématiques du SAGE au cours des différentes étapes de ce travail. Ces commissions sont composées de personnes membres et non membres de la CLE afin d'enrichir les discussions et permettre au plus grand nombre d'apporter leurs contributions à l'élaboration d'un projet commun largement partagé.



© DAVID

### CES COMMISSIONS SE SONT RÉUNIES À 2 REPRISES CETTE ANNÉE :

- Une première fois les 27 et 28 mars dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel. Lors de ces réunions, les membres des commissions : représentants de collectivités, associations, usagers, services de l'État, ont pu travailler sur la définition des pressions du bassin et sur la reformulation et la précision des objectifs du SAGE.
- Une seconde fois les 15 et 16 octobre, cette fois-ci pour travailler sur l'élaboration des scénarios alternatifs. Les membres des commissions ont pu échanger, lors d'ateliers, autour d'orientations stratégiques pour le SAGE et sur la proposition de mesures pouvant constituer les scénarios alternatifs.

**RAPPEL :** Les commissions thématiques sont ouvertes à toutes personnes intéressées et engagées dans la démarche que porte le SAGE. Si vous souhaitez vous investir dans ce travail, n'hésitez pas à contacter la cellule d'animation du SAGE.

#### **Annexe 4 : Documents téléchargeables sur le site internet du SAGE Thouet**

L'espace « Documentation » (<http://www.sagethouet.fr/documentation.html>) du site internet du SAGE Thouet permet de télécharger les documents suivants :

- Arrêté Inter-Préfectoral fixant le périmètre du SAGE Thouet
- Arrêté Préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet
- Comptes rendus des séances de la CLE
- Comptes rendus des séances du Bureau de la CLE
- Comptes rendus des commissions thématiques du SAGE Thouet
- Lettres du SAGE Thouet
- Rapport annuel d'activité de la CLE
- Modalités d'inventaire des zones humides du SAGE Thouet
- Études du SAGE Thouet
- État initial du SAGE (+ synthèse)
- Diagnostic du SAGE (+ synthèse)
- Scénario tendanciel du SAGE (+ synthèse)
- Atlas cartographique

L'espace intranet du site, accessible aux membres de la CLE, permet de télécharger les documents en cours de validation.

Des informations sur le SAGE sont également disponibles sur le site internet Gest'eau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/thouet>

## Annexe 5 : Compte Administratif 2018 – SAGE Thouet

DÉPARTEMENT  
DES  
DEUX-SÈVRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

-----  
Séance du mercredi 13 février 2019  
-----

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à dix-huit heures trente minutes, les membres du comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, se sont réunis au Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet à Saint-Loup-Lamairé, sous la présidence de M. Olivier CUBAUD, sur la convocation faite le 21 janvier 2019. Le comité syndical du jeudi 31 janvier 2019 n'ayant pas réuni le quorum nécessaire, une deuxième convocation a été envoyée.

### Délégués titulaires présents

*Le Président* : Olivier CUBAUD

*Mesdames les déléguées* : Rosemary BARBIER, Henriette BEAUDET, Christine CHOQUET, Françoise HULLIN, Annie LAURENTIN, Danièle SOULARD

*Messieurs les délégués* : Jean-Claude BABU, Jean-François COIFFARD, Thierry DEJONCKHEERE, Nicolas DELAUNAY, Mickaël DE MORAIS, Louis-Marie LUMINEAU, Jean-Yann MARTINEAU, Stéphane PROUST, Daniel SOURISSEAU

### Délégués suppléants

*Messieurs les délégués* : Jean-Paul CHAUSSONNEAUX suppléant de Sylvie DECEMME

### Conseillers Départementaux

### Pouvoirs

### Absents / Excusés

*Mesdames les déléguées* : Nathalie BRESCIA, Marinette CARTIER, Viviane CHABAUTY (excusée), Amandine DUGUET, Mathilde FAURE, Sylvie GERBIER, Céline LHOMMEAU, Antoinette MARCHADIER (excusée), Lucie MORISSET, Christian RABIN, Agnès RAVAILLEAU BACHELIER, Patricia SCHAAF (excusée), Chantal TIREL

*Messieurs les délégués* : Xavier AUBRUN, Joël BALQUET, Pierre BIGOT, Pascal BIRONNEAU, Gérard BLANQUART, Mickaël BOIDRON, Hervé BOTON, Dominique DAVID, Patrick DEVAUD, Didier DUBIN, René FORTHIN, Gérard GIRET, Alain GUERET, Jean-Claude GUERIN, Daniel GUERINEAU, Jean-Pierre GUILLAUMIN, Christian HESDIN, Patrice HOUTEKINS (excusé), Dominique JOLLY, Nicolas MARTIN, Samuel MAUDET, Jérôme MUREAU, Benoît PILLOT, Francis RENAUDEAU, Daniel ROBERT, Jean-Pierre THEBAULT (excusé)

*Les Conseillers Départementaux* : René BAURUEL, Coralie DENOUES (excusée), Hervé DE TALHOUET-ROY, Gilbert FAVREAU (excusé), Olivier FOUILLET, Maryline GELEE, Béatrice LARGEAU (excusée), Esther MAHIET-LUCAS (excusée), Marie-Pierre MISSIOUX, Sylvain SINTIVE

REÇU EN PREFECTURE  
Le 27/02/2019  
Application agréée E.legalite.com  
71\_DE-078-2579 0213 6-2 11902 13-B\_2019\_07-0

<u>Délégués</u>	
En exercice	66
Présents	17
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstention	-

**Objet : Vote du compte administratif 2018 – budget annexe SAGE Thouet**

Monsieur le Président présente les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget annexe SAGE THOUET qui se décomposent comme suit :

SECTION	Résultats à la clôture de l'exercice 2017		Opérations de l'exercice 2018		Résultat de l'exercice 2018		Résultats à la clôture de l'exercice 2018	
	DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
INVESTISSEMENT								
FONCTIONNEMENT		7 227,02	131 276,02	137 753,40		6 477,38		13 704,40
<b>TOTAL</b>		<b>7 227,02</b>	<b>131 276,02</b>	<b>137 753,40</b>		<b>6 477,38 €</b>		<b>13 704,40</b>

Ce document est rigoureusement conforme au compte de gestion du receveur.

Monsieur le Président quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Jean-François COIFFARD 2<sup>nd</sup> Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les résultats du Compte Administratif 2018 du budget annexe SAGE THOUET tels qu'ils sont énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint-Loup, les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Olivier CUBAUD

REÇU EN PREFECTURE

Le 27/02/2019

Application agréée E-legalite.com

73\_DE-079-2579 0213 0-2 1190213-0\_2019\_07-0

Comité syndical du mercredi 13 février 2019

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>83 870,00</b>	<b>53 461,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 408,32</b>
60612	Energie - Electricité	350,00	219,95	0,00	0,00	130,05
60622	Carburants	650,00	855,77	0,00	0,00	-205,77
60632	Fournitures de petit équipement	250,00	151,35	0,00	0,00	98,65
60636	Vêtements de travail	150,00	0,00	0,00	0,00	150,00
6064	Fournitures administratives	650,00	515,41	0,00	0,00	134,59
611	Contrats de prestations de services	1 100,00	730,75	0,00	0,00	369,25
6132	Locations Immobilières	3 300,00	2 970,00	0,00	0,00	330,00
6135	Locations mobilières	1 000,00	788,88	0,00	0,00	211,12
61551	Entretien matériel roulant	450,00	34,38	0,00	0,00	415,62
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	7,50	0,00	0,00	-7,50
6156	Maintenance	1 500,00	1 637,72	0,00	0,00	-137,72
6161	Multirisques	850,00	724,36	0,00	0,00	125,64
617	Etudes et recherches	63 300,00	39 249,00	0,00	0,00	24 051,00
6182	Documentation générale et technique	300,00	218,19	0,00	0,00	81,81
6184	Versements à des organismes de formation	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6231	Annonces et insertions	0,00	143,64	0,00	0,00	-143,64
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	105,80	0,00	0,00	-105,80
6237	Publications	4 000,00	1 225,00	0,00	0,00	2 775,00
6251	Voyages et déplacements	900,00	704,33	0,00	0,00	195,67
6257	Réceptions	500,00	930,43	0,00	0,00	-430,43
6261	Frais d'affranchissement	1 400,00	909,05	0,00	0,00	490,95
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	1 243,27	0,00	0,00	1 256,73
637	Autres Impôts, taxes (autres organismes)	120,00	96,90	0,00	0,00	23,10
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>62 355,00</b>	<b>59 090,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 264,90</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	54,00	0,00	0,00	-54,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	45,00	39,48	0,00	0,00	5,52
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	780,00	749,52	0,00	0,00	30,48
6338	Autres Impôts, taxes sur rémunérations	140,00	118,32	0,00	0,00	21,68
64111	Rémunération principale titulaires	7 700,00	7 538,28	0,00	0,00	161,72
64118	Autres indemnités titulaires	830,00	729,37	0,00	0,00	100,63
64131	Rémunérations non tit.	32 120,00	31 771,20	0,00	0,00	348,80
64138	Autres indemnités non tit.	1 720,00	130,92	0,00	0,00	1 589,08
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	11 320,00	10 806,96	0,00	0,00	513,04
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 850,00	3 716,53	0,00	0,00	133,47
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 720,00	1 519,38	0,00	0,00	200,62
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 600,00	1 524,86	0,00	0,00	75,14
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	320,00	307,50	0,00	0,00	12,50
6475	Médecine du travail, pharmacie	210,00	83,78	0,00	0,00	126,22
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>19 200,00</b>	<b>18 724,24</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>475,76</b>
65888	Autres	19 200,00	18 724,24	0,00	0,00	475,76
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses Imprévues (2)</b>	<b>0,00</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>165 425,00</b>	<b>131 276,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 148,98</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement (3)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>165 425,00</b>	<b>131 276,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>34 148,98</b>
---	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

<b>Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>				
--	-------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne font pas l'objet de réalisation et ne donnent pas lieu à l'émission de mandats. Elles servent à abonder les postes budgétaires où sont imputées les dépenses selon leur nature dont les crédits étaient insuffisamment ouverts par les délibérations budgétaires de l'exercice.

(3) Le chapitre 023 est un chapitre sans réalisation et ne donne pas lieu à l'émission de mandats.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

<b>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>I</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art. (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	759,00	0,00	0,00	-759,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	759,00	0,00	0,00	-759,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	158 197,98	136 994,40	0,00	0,00	21 203,58
74718	Autres participations Etat	96 231,81	75 447,95	0,00	0,00	20 783,86
7472	Participat* Régions	11 702,53	11 702,35	0,00	0,00	0,18
7473	Participat* Départements	17 408,47	16 988,93	0,00	0,00	419,54
74751	Participat* GFP de rattachement	24 683,77	24 683,77	0,00	0,00	0,00
74756	Participat* Autres groupements	8 171,40	8 171,40	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>158 197,98</b>	<b>137 753,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 444,58</b>

042	Opérat° ordre transfert entre sections (2) (3) (4)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>	<b>158 197,98</b>	<b>137 753,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 444,58</b>
--	-------------------	-------------------	-------------	-------------	------------------

<b>Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>7 227,02</b>				
---	-----------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par l'établissement.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DV 040.

(3) Dont 776.

(4) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



**SAGE Thouet** • 26 rue de la Grille - 79600 SAINT-LOUP LAMAIRÉ  
Tél. 05 49 64 85 98 - Fax. 05 49 64 86 00  
[sage.thouet@valleeduthouet.fr](mailto:sage.thouet@valleeduthouet.fr)